

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 27 novembre 2025

Portant Arrêté portant
ouverture d'une enquête
publique en vue du
déclassement d'une emprise de
voirie publique sise Lieu-dit
Chavaignac, commune de
Peyrilhac

N°27541

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes
publiques, notamment les articles L.1341-1, L.1341-2 et
L.1341-3 ;
VU le Code des relations entre le public et
l'administration, notamment les articles L.131-1, L.131-3,
L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.131-5 ;
VU le Code de la voirie routière, notamment les
articles L.131-1, L.131-3, et L.131-4 à L.131-8 ;
VU la délibération du Conseil communautaire de
Limoges Métropole en date du 25 novembre 2025
approuvant la réalisation d'une enquête publique en vue
du déclassement d'une emprise de voirie sise au lieu-dit
Chavaignac, commune de Peyrilhac ;
VU le dossier d'enquête publique constitué en vue
du classement des emprises de voirie concernées ;
VU la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-
enquêteur établie par le Conseil territorial de la Haute-Vienne
par le Tribunal administratif de Limoges ;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de
l'ensemble situé au lieu-dit Chavaignac, commune de
Peyrilhac ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé, par Limoges Métropole, à une enquête publique en vue du
déclassement d'une emprise de voirie publique sise au lieu-dit Chavaignac, commune de
Peyrilhac ;

L'enquête publique se déroulera pendant 20 jours ouvrables consécutifs, du
samedi 22 décembre 2025 à partir de 9h00 au mercredi 14 janvier 2026 jusqu'à 12h00 inclus.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du
public, pendant 20 jours ouvrables, consécutifs, du samedi 22 décembre 2025 au
mercredi 14 janvier 2026 inclus, aux dates et aux lieux suivants :

- Mairie de la commune de PEYRILHAC, siège de l'enquête publique, pendant les jours et
heures d'ouverture des bureaux du public, le lundi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00, le mardi, le mercredi et le samedi de 9h00 à 12h00 ;
- Au siège de Limoges Métropole pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au
public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de voirie publique sise Lieu-dit Chavaignac, commune de Peyrilhac

1 DOCUMENT - Publié le 27 Novembre 2025



27541.pdf
(.pdf, 192,9 Ko)



TÉLÉCHARGER